

Statistiques

Risques professionnels

Accidents du travail et maladies professionnelles

2012



Préambule

Ce document présente les résultats statistiques des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles recensés en Bretagne pour l'année 2012, pour les entreprises relevant du régime général de la Sécurité Sociale.

Réalisées grâce aux données annuelles fournies par le système informatique SGE-TAPR, ces statistiques sont un outil indispensable à la Direction des Risques Professionnels de la CARSAT Bretagne pour conduire les actions de prévention. Cette brochure peut aussi vous aider dans la définition de votre propre politique de prévention.

Remarque importante :

Les statistiques ci-dessous sont de deux sources : technologiques ou financières.

Le dénombrement des sinistres en statistique financière exclut les recours : lorsqu'un recours (contre un tiers) a confirmé la non responsabilité de l'employeur, alors l'AT ou MP concerné est décompté du dénombrement des sinistres.

Les statistiques technologiques, quant à elles, prennent en compte l'ensemble des accidents et maladies professionnelles quelle que soit l'issue des recours.

Ces deux logiques expliquent les écarts que vous pourrez constater entre certains tableaux.

Correspondance entre les statistiques financières et technologiques des accidents du travail et des maladies professionnelles

		Accidents avec arrêt	Accidents ayant entraîné une IP*
Statistiques financières	Accidents et maladies à la charge de la Sécurité Sociale	38 174	3 068
	Accidents et maladies à la charge des tiers auteurs déclarés totalement responsables	858	282
	Total	39 032	3 350
Statistiques technologiques	Accidents proprement dits	34 649	1 667
	Maladies professionnelles	4 383	1 683
	Total	39 032	3 350

* IP : Incapacité Permanente

Sommaire

1^{ère} partie

Le contexte des risques professionnels en Bretagne	page 4
La typologie des entreprises bretonnes	page 4
Les définitions et règles de calcul des indicateurs statistiques	page 6
L'évolution globale des accidents du travail	page 8
L'évolution globale des maladies professionnelles	page 9
Les coûts globaux des accidents et des maladies professionnelles	page 10

2^e partie

Les accidents du travail	page 12
Zoom sur : Bâtiment, Travaux Publics, Intérim	page 15

3^e partie

Les accidents de circulation	page 16
Les accidents de trajet	page 17
Les accidents de mission	page 18
Les accidents de circulation	page 19

4^e partie

Les maladies professionnelles	page 20
Les maladies professionnelles par tableau	page 21
Les affections périarticulaires (tableau TMS N° 57)	page 25

Annexes

Les accidents du travail et maladies professionnelles par CTN	page 26
Les AT/MP par département	page 27
La répartition départementale des Sections d'établissements (SE), salariés, AT/MP	page 28
Les activités sensibles pour les accidents du travail par CTN	page 29

Nos contacts	page 36
---------------------	---------

1^{ère} partie



Le contexte des risques professionnels en Bretagne

La typologie des entreprises bretonnes

Les entreprises

Définition entreprise, établissement, Section d'Établissement

- Une entreprise se caractérise par son numéro de SIREN (9 chiffres).
- Une entreprise peut posséder plusieurs établissements.
- Un établissement se distingue par son adresse et son numéro de SIRET (14 chiffres).
- La Section d'Établissement (SE) correspond à un risque dans l'établissement.

Chaque risque est associé à un Comité Technique National (CTN). Les CTN regroupent des branches ou groupes de branches d'activité. Ces comités centralisent et étudient les statistiques concernant leurs branches de production respectives.

Répartition des sections d'établissement par CTN

		2009	2010	2011	2012	
A	Métallurgie	5 020	5 011	5 054	5 022	
B	Bâtiment et travaux Publics	15 580	15 394	15 415	15 314	
C	Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	10 920	10 939	11 245	11 059	
D	Alimentation	18 105	18 212	18 334	18 426	
E	Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	444	440	450	448	
F	Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	2 265	2 207	2 170	2 141	
G	Commerces non-alimentaires	20 869	20 862	20 941	20 823	
H	Activités de services I	13 716	14 059	14 399	14 487	
I	Activités de services II et Travail temporaire	15 104	15 414	15 892	16 177	
TOTAL DES 9 GRANDES BRANCHES		102 023	102 538	103 900	103 897	
Z	Autres catégories dont bureaux	7 799	7 708	7 694	7 571	
TOTAL		109 822	110 246	111 594	111 468	

Les secteurs d'activité pris en compte correspondent aux Comités Techniques Nationaux (CTN).

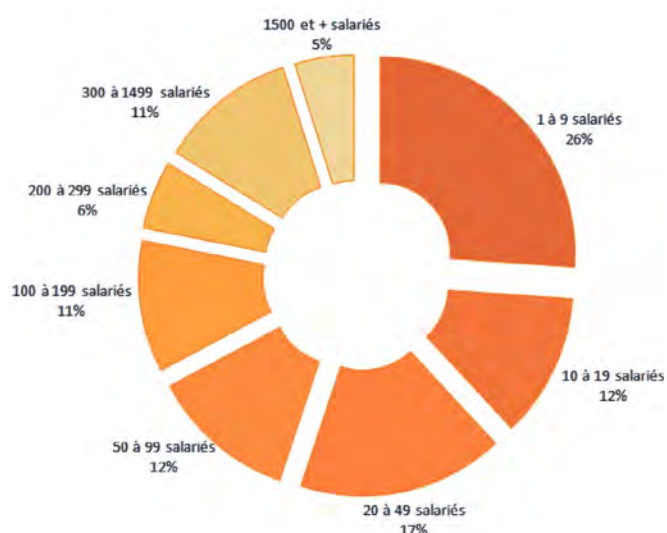
Les salariés

Répartition des salariés par CTN

	2009	2010	2011	2012	
A Métallurgie	69 224	66 540	66 620	66 595	
B Bâtiment et travaux Publics	75 726	74 789	75 086	74 408	
C Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	79 455	79 798	82 525	82 468	
D Alimentation	138 308	140 127	139 496	139 332	
E Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	16 057	15 806	16 129	15 978	
F Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	23 352	22 601	22 165	21 710	
G Commerces non-alimentaires	80 589	80 357	80 124	79 605	
H Activités de services I	175 323	187 734	182 505	180 599	
I Activités de services II et Travail temporaire	139 305	145 001	154 403	150 031	
TOTAL DES 9 GRANDES BRANCHES	797 339	812 753	819 053	810 726	
Z Autres catégories dont bureaux	35 970	37 352	37 614	37 289	
TOTAL	833 309	850 105	856 667	848 015	

On assiste en 2012 à une diminution d'environ 1% du nombre total de salariés du régime général en Bretagne.

Répartition des salariés par taille d'établissements





Les définitions et règles de calcul des indicateurs statistiques

L'accident du travail

Article L411-1 du Code de la Sécurité Sociale

« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ».

L'accident de mission

Un accident de mission est un accident de travail particulier. Certains déplacements entrent dans le cadre d'une mission effectuée pour le compte de l'entreprise. Les accidents de mission représentent donc les accidents pour lesquels l'élément matériel mis en cause est principalement du type «véhicule».

Remarque :

Les accidents de mission seront, dans ce document, pris en compte deux fois. Par exemple : le nombre de décès lors des accidents de mission est inclus dans le nombre de décès causés par des accidents de travail.

L'accident de trajet

Article L411-2 du Code de la Sécurité Sociale

« Est également considéré comme accident du travail, [...] l'accident survenu à un travailleur [...], pendant le trajet d'aller et de retour, entre :

- la résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu du travail. Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour effectué est rendu nécessaire dans le cadre d'un covoiturage régulier ;
- le lieu du travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas, et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendante de l'emploi ».

Les accidents de circulation

Les accidents de circulation représentent le risque routier. Ces accidents sont constitués de la somme des accidents de trajet et des accidents de mission.

Accidents de circulation = Accidents de trajet + Accidents de mission

La maladie professionnelle

« Une maladie est « professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle ».

Article L461-1 du Code de la Sécurité Sociale

« Est présumée d'origine « professionnelle » toute maladie désignée dans un tableau de maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées à ce tableau.

Si une ou plusieurs conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies, la maladie telle qu'elle est désignée dans un tableau de maladies professionnelles peut être reconnue d'origine professionnelle lorsqu'il est établi qu'elle est directement causée par le travail habituel de la victime.

Peut être également reconnue d'origine professionnelle une maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une incapacité permanente d'un taux évalué [...] ».

L'incapacité temporaire (IT)

C'est une incapacité consécutive à un accident de travail, de trajet ou à une maladie professionnelle occasionnant un arrêt de travail d'au moins 24 heures en sus du jour où s'est produit l'accident.

L'incapacité permanente partielle (IPP)

C'est une incapacité consécutive à un accident de travail, de trajet ou à une maladie professionnelle entraînant l'attribution d'une indemnité en capital si elle est inférieure à 10 % ou d'une rente si elle est supérieure ou égale à 10 %.

L'indice de fréquence (IF)

L'indice de fréquence des accidents avec arrêt représente le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à 1 000 salariés.

$$\text{Indice de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{\text{Nombre de salariés}} \times 1\,000$$

Le Taux de gravité

Le taux de gravité représente 1 000 fois le nombre de journées perdues rapporté au nombre d'heures travaillées.

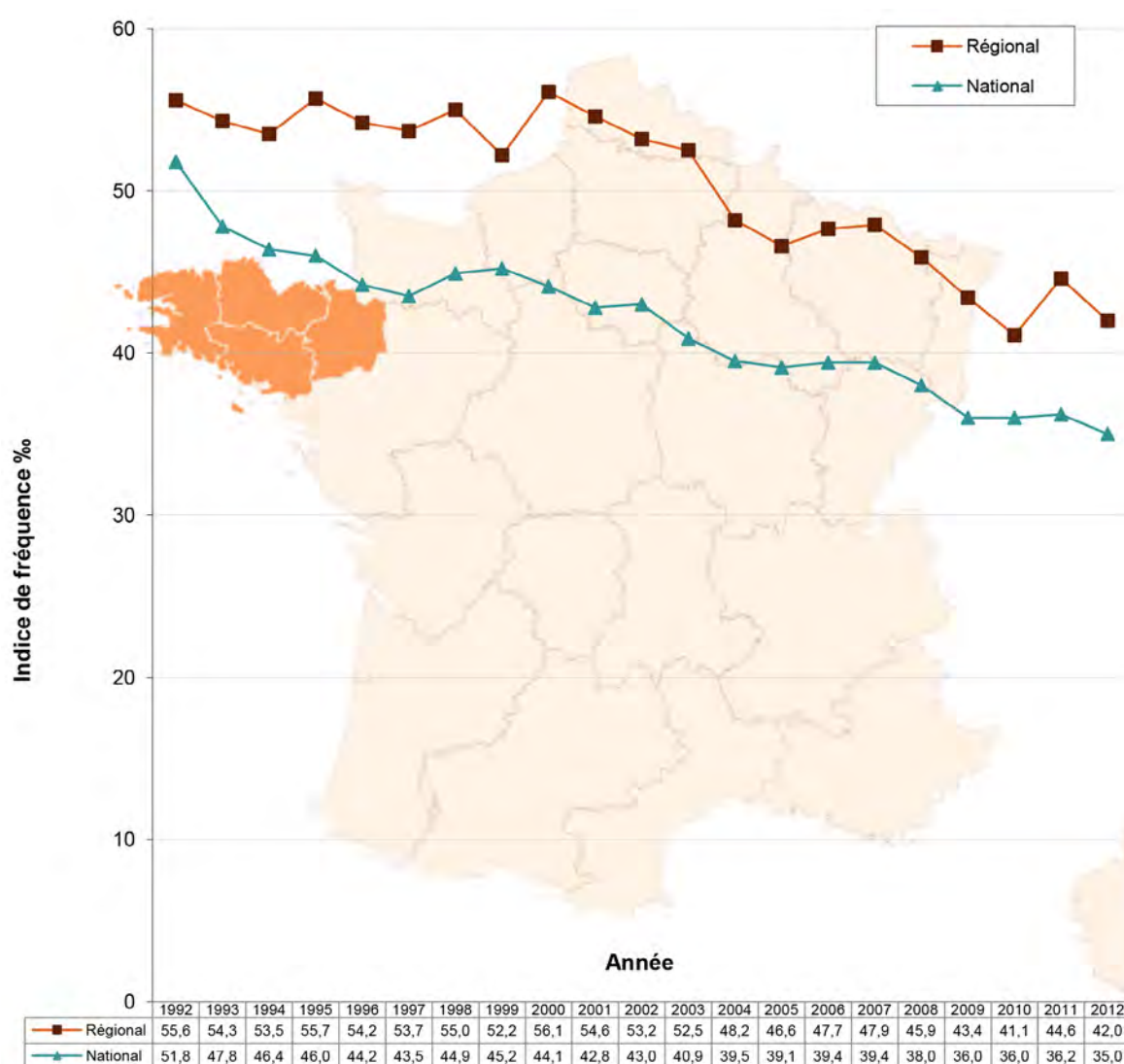
$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{Nombre de journées perdues}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 1\,000$$





L'évolution globale des accidents du travail

Évolution de l'indice de fréquence national et régional des accidents de travail avec arrêt - 1992/2012

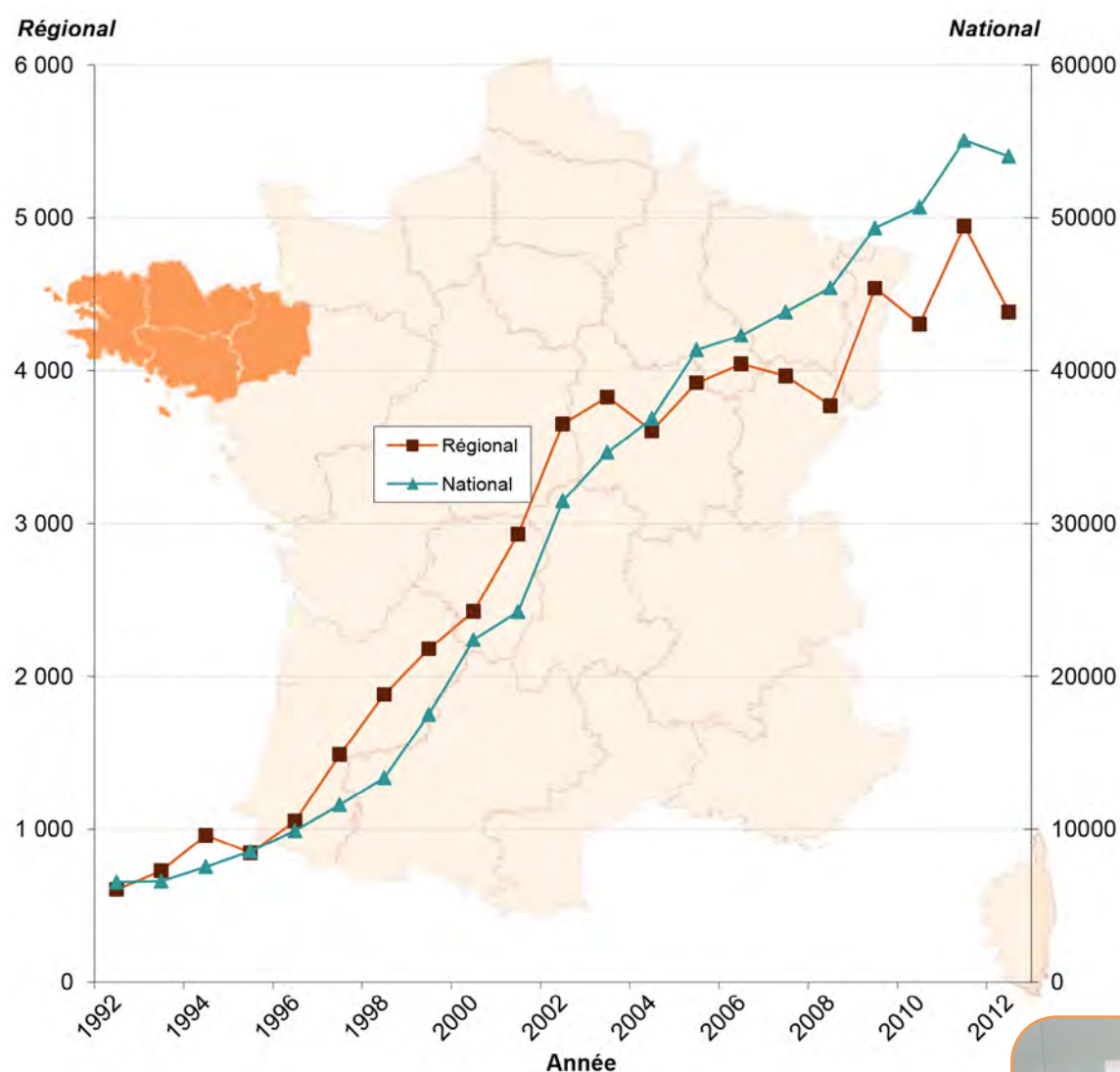


Après la forte hausse de 2011, l'indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt connaît une baisse sensible pour se rapprocher de sa valeur de 2010.

NOTA : Cet indice de fréquence régional moyen ne prend pas en compte, à partir de 1999 (année de modification du nombre de CTN) le CTN Z (autres catégories dont bureaux), de façon à éviter les effets des fortes variations du nombre de salariés de ce CTN.

L'évolution globale des maladies professionnelles

Évolution du nombre national et régional de maladies professionnelles - 1992/2012



A l'inverse de 2011, l'année 2012 en région Bretagne se caractérise par une diminution très sensible du nombre de maladies professionnelles reconnues et indemnisées. (4383 contre 4947, soit - 11 %).

Cela est essentiellement lié à l'évolution équivalente du nombre de TMS reconnus au titre du tableau 57 (voir en 4ème partie du document).





Les coûts globaux des accidents et des maladies professionnelles

Évolution du nombre et des coûts des sinistres AT/MP (hors AT trajet)

	2009	2010	2011	2012
Nombre de salariés	835 630	850 123	856 776	848 119
Nombre d'AT/MP avec arrêt	38 843	37 588	41 181	38 174
Nombre d'AT/MP avec IP < 10%	1 444	1 365	1 565	1 766
Nombre d'AT/MP avec IP > 10%	1 195	1 205	1 148	1 271
Nombre de décès AT/MP	40	33	33	31
Coûts globaux des AT/MP avec arrêt	143 797 544 €	144 384 080 €	153 951 521 €	150 475 353 €
Coûts globaux des AT/MP graves	100 076 901 €	100 584 072 €	105 106 526 €	109 875 162 €
Coûts globaux des AT/MP	243 874 445 €	244 968 152 €	259 058 047 €	260 350 515 €

Ne sont pas pris en compte : les comptes globaux et les frais non imputables. Les bureaux sont pris en compte.

Le nombre d'AT avec arrêt diminue sensiblement tandis que le nombre d'AT avec IP/AT graves augmente nettement. Cela se traduit dans l'évolution des coûts globaux, le coût total restant instable.

Évolution du nombre et des coûts des accidents de trajet

	2009	2010	2011	2012
Nombre de salariés	835 630	850 123	856 776	848 119
Nombre d'AT Trajet avec arrêt	3 486	3 684	3 220	2 864
Nombre d'AT Trajet avec IP < 10%	123	131	130	126
Nombre d'AT Trajet avec IP > 10%	73	74	84	86
Nombre de décès AT Trajet	17	12	16	7
Coûts globaux des AT Trajet avec arrêt	13 107 212 €	13 199 327 €	12 687 450 €	11 560 612 €
Coûts globaux des AT Trajet graves	13 542 386 €	9 961 757 €	14 789 247 €	9 462 868 €
Coûts globaux des AT Trajet	26 649 598 €	23 161 084 €	27 476 697 €	21 023 480 €

L'information principale de ce tableau est liée à la très nette diminution du nombre de décès AT trajet, avec une conséquence très directe sur les coûts globaux (-23%).

Détail des coûts des AT, des MP et des accidents de trajet

2012	AT	MP	Trajets	TOTAL
Nombre de salariés				848 119
Nombre de sinistres avec arrêt	34 113	4 061	2 864	41 038
Nombre de sinistres avec IP < 10%	967	799	126	1 892
Nombre de sinistres avec IP > 10%	625	646	86	1 357
Nombre de décès	27	4	7	38
Coûts globaux des sinistres avec arrêt	103 065 016 €	47 410 337 €	11 560 612 €	162 035 965 €
Coûts globaux des sinistres graves	62 907 488 €	46 967 674 €	9 462 868 €	119 338 030 €
Coûts globaux des AT/MP	165 972 504 €	94 378 011 €	21 023 480 €	281 373 995 €
Ventilation des coûts	59 %	34 %	7 %	100 %

En conclusion, le coût global des sinistres est égal à 281 373 995 €, en diminution de - 2 % au total.

Remarques :

Les coûts des accidents avec arrêt ne prennent en compte que les prestations pour incapacité temporaire (montants des indemnités journalières, frais médicaux, frais pharmaceutiques, frais d'hospitalisation) et ne concernent que les accidents avec arrêt.

Les coûts des accidents graves ne prennent en compte que les rentes (montants des indemnités en capitaux, capitaux IP, capitaux décès) et ne concernent que les accidents avec IP et les décès.



2^{ème} partie



Les accidents du travail

Commentaire général :

Hors CTN Z, le nombre total d'accidents du travail avec arrêt diminue très sensiblement en 2012 par rapport à 2011 (- 7 %), le nombre de salariés diminuant quant à lui d'environ 1 %.

En relatif, si le CTN B (Bâtiment et Travaux Publics) demeure le secteur d'activité à la plus forte sinistralité, la diminution de l'indice de fréquence du secteur est très intéressante à souligner (- 4 %).

Les CTN A (Métallurgie) et D (Alimentation) enregistrent une évolution encore plus favorable de leur indice de fréquence (environ 10 %).

En revanche, le nombre total d'accidents du travail graves augmente très sensiblement (+ 11 %), en particulier dans les CTN B (+ 28 %) et CTN (+ 16 %).

Ventilation des accidents de travail par élément matériel

	Nb AT avec arrêt	Nb AT graves	Nb AT mortels
Manutention manuelle	13 476	561	-
Accidents de plain-pied	8 954	389	-
Chutes de hauteur	2 937	233	3
Outils portatifs	2 607	82	-
Masse en mouvement	1 363	44	-
Levage	1 183	67	2
Machines	873	81	1
Véhicules	747	56	7
AT non classés faute de données suffisantes, malaises, mortes subite ou non	603	61	13
Appareils contenant des fluides	417	8	-
Vapeurs, gaz, poussières, combustibles, rayonnements, ionisants ou non	54	4	-
Engins de terrassement	39	4	-
Électricité	32	4	-
Divers : jeux et sports, rixes et attentats, agents matériels non classés ailleurs	1 364	73	1
Total	34 649	1 667	27

Ventilation des accidents de travail par CTN - 2012

	Nombre de salariés
	Nombre d'accidents du travail avec arrêt
	Nombre d'accidents du travail graves

		2011	IF %	Mortels	2012	IF %	Mortels
A	Métallurgie	66 620			66 595		
		3 027	45,44		2 718	40,81	
		142	2,13	4	135	2,03	3
B	Bâtiment et Travaux Publics	75 086			74 408		
		7 021	93,51		6 653	89,41	
		272	3,62	7	348	4,68	4
C	Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	82 525			82 468		
		4 162	50,43		4 014	48,67	
		188	2,28	5	185	2,24	7
D	Alimentation	139 496			139 332		
		8 104	58,09		7 341	52,69	
		278	1,99	2	308	2,21	1
E	Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	16 129			15 978		
		664	41,17		583	36,49	
		22	1,36	-	31	1,94	2
F	Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	22 165			21 710		
		1 378	62,17		1 255	57,81	
		76	3,43	1	85	3,92	-
G	Commerces non alimentaires	80 124			79 605		
		2 045	25,52		2 011	25,26	
		100	1,25	-	107	1,34	3
H	Activités de services I	182 505			180 599		
		2 260	12,38		2 220	12,29	
		87	0,48	3	84	0,47	2
I	Activités de services II et Travail temporaire	154 403			150 031		
		7 864	50,93		7 254	48,35	
		280	1,81	3	325	2,17	3
TOTAL DES 9 GRANDES BRANCHES		819 053			810 726		
		36 525	44,59		34 049	42,00	
		1 445	1,76	25	1 608	1,98	25
Z	Autres catégories dont bureaux	37 614			37 289		
		603			600		
		55		1	59		2
TOTAL		856 667			848 015		
		37 128			34 649		
		1 500		26	1 667		27

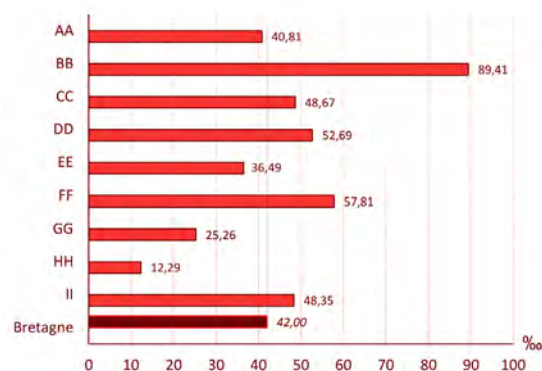


Évolution des résultats relatifs aux accidents du travail

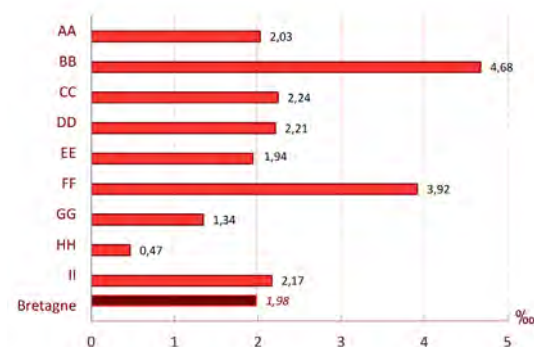
	2009	2010	2011	2012
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	35 084	34 004	37 128	34 649
Nombre d'accidents du travail graves	1 604	1 527	1 500	1 667
Nombre de décès	35	29	26	27
Nombre de journées perdues	1 706 636	1 694 807	1 790 597	1 762 349

En moyenne, le nombre de journées perdues par accident de travail est proche de 50 jours.

Indice de fréquence des accidents de travail avec arrêt par CTN - 2012



Indice de fréquence des accidents de travail avec IP par CTN - 2012

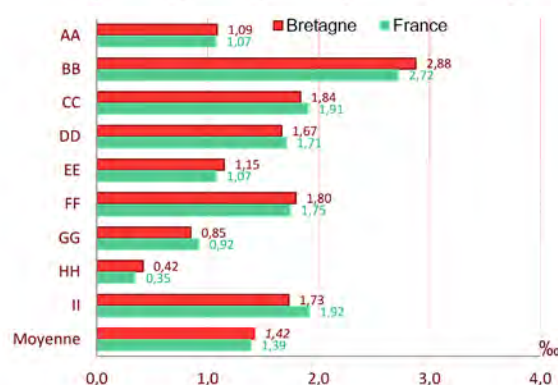


Taux de gravité des accidents de travail avec arrêt par CTN - 2012

Ce taux de gravité permettant d'intégrer la durée des arrêts de travail nuance fortement le sentiment d'une sinistralité bretonne fortement supérieure tel que le montre en première approche le calcul de l'indice de fréquence des AT avec arrêt qui se contente de comptabiliser le nombre d'arrêts sans prendre en compte leur durée.

En synthèse, notre région comptabilise plus d'arrêts de travail déclarés suite à un AT mais ceux-ci sont d'une durée moyenne plus courte.

Cet indice «taux de gravité» fait ressortir un taux breton supérieur de 2% à la moyenne nationale alors que l'indice de fréquence fait état d'une différence de 20 %.

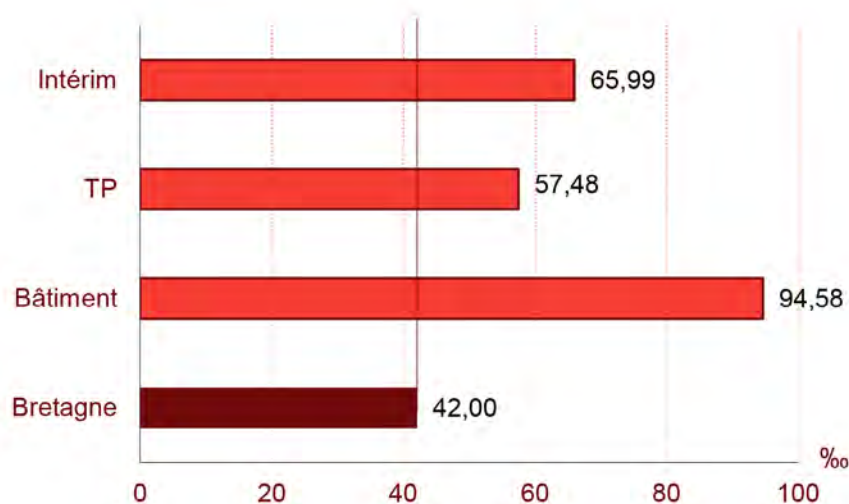


TG	Moyenne	AA	BB	CC	DD	EE	FF	GG	HH	II
Bretagne	1,42	1,09	2,88	1,84	1,67	1,15	1,80	0,85	0,42	1,73
France	1,39	1,07	2,72	1,91	1,71	1,07	1,75	0,92	0,35	1,92

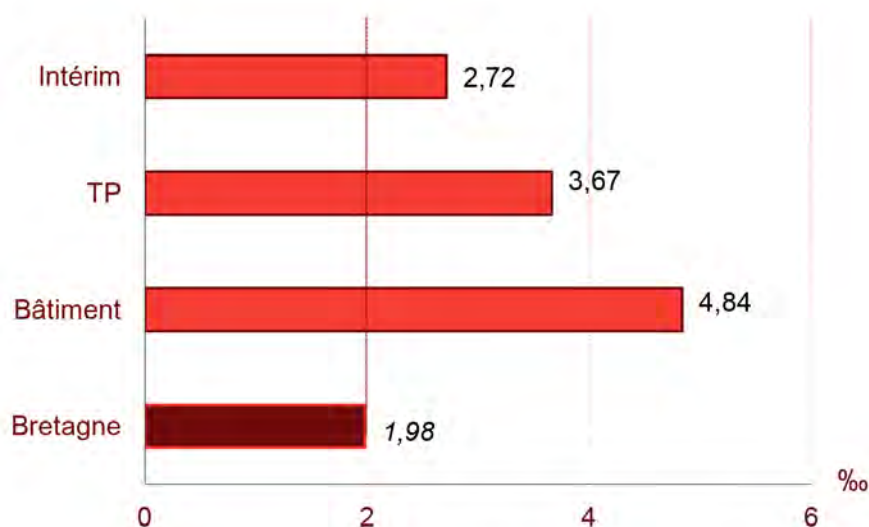
Zoom sur : Bâtiment, Travaux Publics, Intérim

En détaillant plus les données, nous pouvons scinder le CTN B par rapport aux deux secteurs que sont le Bâtiment et les Travaux Publics. De même les statistiques concernant l'Intérim peuvent être isolées.

Indice de fréquence des accidents de travail avec arrêt - 2012



Indice de fréquence des accidents de travail avec IP - 2012



3^{ème} partie



Les accidents de circulation



Prévenir le risque routier encouru par les salariés

Les accidents de trajet

Évolution du nombre d'accidents de trajet

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	3 521	3 716	3 246	2 907
Nombre d'accidents de trajet avec IP	224	225	242	229
Nombre de décès	17	12	18	7
Nombre de journées perdues	212 120	223 007	205 609	185 885

L'évolution à la baisse des différents indicateurs de sinistralité accidents de trajet est particulièrement sensible en 2012 (- 10% pour le nombre de journées perdues).

Répartition des accidents de trajet par CTN - 2012

	Nbre AT trajet avec arrêt	Nbre AT trajet avec IP	Dont nbre de décès	IF des accidents de trajet avec arrêt (%)
A Métallurgie	177	18	-	2,7
B Bâtiment et Travaux Publics	229	18	4	3,1
C Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	202	14	-	2,4
D Alimentation	720	41	1	5,2
E Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	38	1	-	2,4
F Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	75	2	-	3,5
G Commerces non alimentaires	217	22	-	2,7
H Activités de services I	387	40	2	2,1
I Activités de services II et Travail temporaire	783	67	-	5,2
Z Autres catégories dont bureaux	79	6	-	2,1
TOTAL	2 907	229	7	Moy. 3,4





Les accidents de mission

Évolution du nombre d'accidents de mission

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'accidents de mission avec arrêt	784	801	855	747
Nombre d'accidents de mission avec IP	72	68	66	56
Nombre de décès	4	4	6	7
Nombre de journées perdues	57 074	52 244	52 158	53 103

La tendance à la hausse de ces dernières années est totalement inversée en 2012, même si le nombre de journées perdues stagne.

Répartition des accidents de mission par CTN - 2012

	Nbre AT avec arrêt	Nbre AT avec IP	Dont nbre de décès	IF des accidents de mission avec arrêt (‰)
A Métallurgie	41	4	-	0,6
B Bâtiment et Travaux Publics	70	8	-	0,9
C Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	222	14	4	2,7
D Alimentation	130	7	-	0,9
E Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	4	1	-	0,3
F Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	8	2	-	0,4
G Commerces non alimentaires	69	4	-	0,9
H Activités de services I	51	5	-	0,3
I Activités de services II et Travail temporaire	125	5	1	0,8
Z Autres catégories dont bureaux	27	6	2	0,7
TOTAL	747	56	7	Moy. 0,9

La répartition par CTN démontre bien que la problématique par mission diffère nettement de la problématique trajet. Le CTN C qui inclut les activités de transport, est particulièrement impacté.

Sur un plan plus général, seuls 2% des accidents du travail sont des accidents de mission. Mais, parmi les décès occasionnés par des accidents de travail, 7 sur 27 sont comptabilisés en accidents de mission.

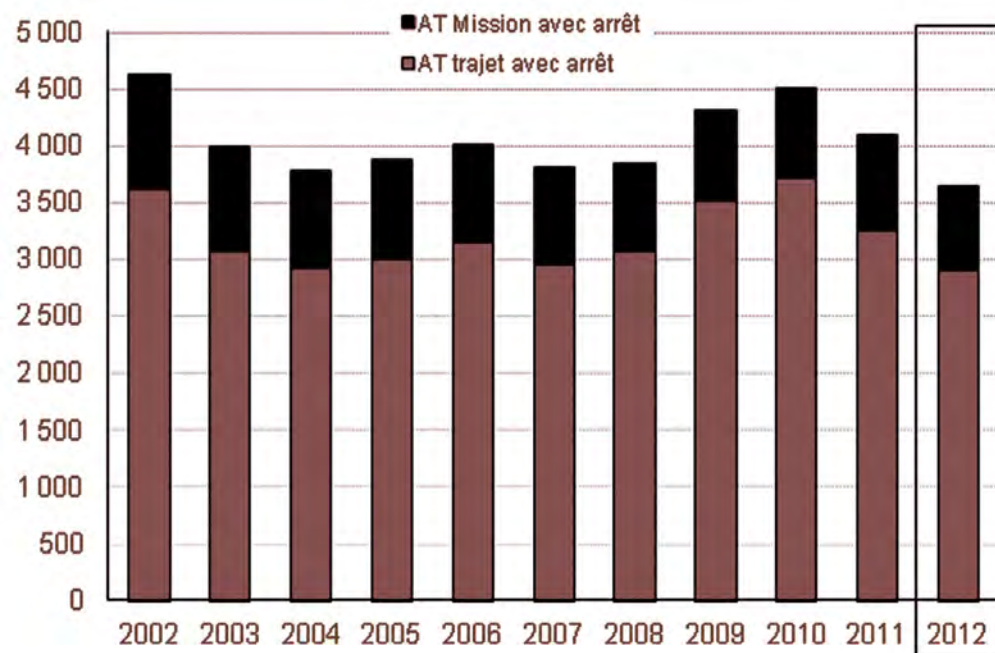
Les accidents de circulation

Les accidents de circulation sont représentatifs du risque routier ; ils regroupent les accidents de missions (appartenant à la catégorie des accidents du travail) et les accidents de trajet.

Résultats des accidents de circulation

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'accidents de circulation avec arrêt	4 305	4 517	4 101	3 654
Nombre d'accidents de circulation avec IP	296	293	308	285
Nombre de décès	21	16	24	14
Nombre de journées perdues	269 194	275 251	257 767	238 988

Évolution du nombre d'accidents de circulation avec arrêt



2012 est l'année où l'on constate le volume le plus faible d'accidents de circulation avec arrêt.



4^{ème} partie



Les maladies professionnelles

Évolution des résultats relatifs aux maladies professionnelles (MP)

	2009	2010	2011	2012
Nombre de MP ayant donné lieu à un 1 ^{er} versement	4 539	4 305	4 947	4 383
Nombre de MP avec incapacité permanente	1 335	1 306	1 509	1 683
Nombre de décès	24	16	19	19
Nombre de journées perdues	921 682	929 658	1 036 674	942 995

L'année 2012 se caractérise par une baisse très significative du nombre de maladies professionnelles donnant lieu à un 1^{er} versement (- 11%), à l'inverse de l'année 2011 (+ 15%).

Les maladies professionnelles par tableau

	2009	2010	2011	2012
004A Benzène		2	1	
004B Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant			1	
006A Rayonnements ionisants	1	1	1	
008A Ciments	9	5	7	7
010A Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome	1	2		2
015B Affections de mécanisme allergique amines aromatiques, sels et dérivés	1			2
015T Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines	1		1	1
016B Affections provoquées par les goudrons de houille	2	2	1	
019A Spirochétoses		1	2	
025A Silicose	49	27	24	41
030A Amiante	175	125	131	116
030B Cancer broncho-pulmonaire primitif	35	39	42	43
032A Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux	1			
036A Huiles minérales de synthèse	1	3		2
037A Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel			1	1
040A Bacilles tuberculeux	11	3	4	9
042A Surdit�	28	28	11	25
043A Formol		2	1	1
046A Mycoses cutan�es	1			1
047A Bois	4	8	2	3
049A Affections cutan�es provoqu�es par les amines aliphatiques, alicycliques	1			1
049B Affections respiratoires provoqu�es par les amines aliphatiques, les �thanolamines ou les isophoronediamines				1
051A R�sines �poxydiques	4	4	1	1
057A Affections p�riarticulaires	3 847	3 719	4 269	3 663
062A Isocyanates organiques	1	1	3	2
065A L�sions ecz�matiformes	22	29	22	27
066A Affections respiratoires allergiques	11	6	10	12
066B Pneumopathies d'hypersensibilit�	1			
069A Vibrations et chocs	15	9	6	10
076A Maladies infectieuses (h�pitaux)	8	2	10	7
077A P�rionyxis et onyxis	1	1	1	
079A L�sions chroniques du m�nisque	27	32	32	47
080A K�ratoconjunctivites virales		1		1
082A Affections provoqu�es par le m�thacrylate de m�thyle	1			
084A Solvants organiques liquides	1		2	3
088A Rouget du porc (Erysip�lo�de de Baker-Rosenbach)	1	1	3	2
095A M�canisme allergique provoqu�es par les prot�ines du latex	2		2	1
097A Affections chroniques du rachis lombaire provoqu�es par des vibrations	33	22	26	27
098A Affections chroniques du rachis lombaire provoqu�es par la manutention	235	209	291	283
Autre Attente de reconnaissance, hors tableaux	8	21	39	41
	4 539	4 305	4 947	4 383

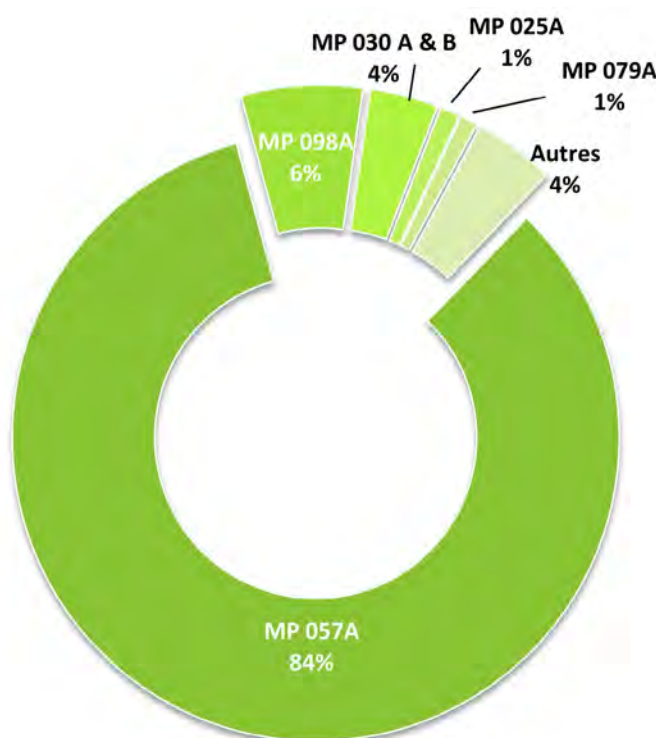


Évolution des principales maladies professionnelles

N° Tab	Intitulé	2009	2010	2011	2012
057A	Affections périarticulaires	3 847	3 719	4 269	3 663
098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention	235	209	291	283
030A&B	Amiante et Cancer broncho-pulmonaire primitif	210	164	173	159
079A	Lésions chroniques du ménisque	27	32	32	47
025A	Silicose	49	27	24	41
065A	Lésions eczématiformes	22	29	22	27
097A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquée par des vibrations	33	22	26	27
042A	Surdité	28	28	11	25
066A	Affections respiratoires allergiques	11	6	10	12
069A	Vibrations et chocs	15	9	6	10
040A	Bacilles tuberculeux	11	3	4	9
008A	Ciments	9	5	7	7
	Autres	42	52	72	73
TOTAL		4 539	4 305	4 947	4 383

Nous pouvons constater, à l'image des années précédentes, que les tableaux 57 et 98 représentent 90% du volume de maladies professionnelles reconnues. L'évolution de tableau 57 conditionne très largement l'évolution globale.

Poids relatifs des principales maladies professionnelles - 2012



Ce graphique confirme, de visu, le poids extrêmement lourd du tableau MP 57 (affections périarticulaires) sur la région Bretagne.

Les maladies professionnelles traduites par un décès

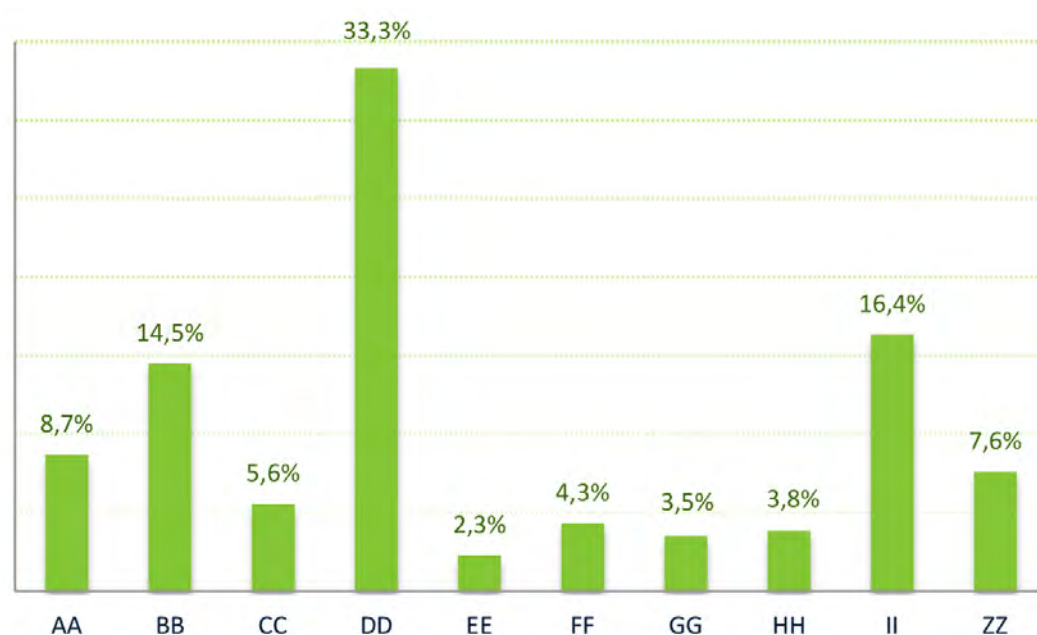
N° Tab	Intitulé	2012
030A	Amiante	3
030B	Cancer broncho-pulmonaire primitif	15
047A	Bois	1
TOTAL		19



Évolution du nombre de maladies professionnelles par CTN

	2011	2012	Variation (%)
A Métallurgie	442	381	-14%
B Bâtiment et Travaux Publics	600	636	6%
C Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	287	244	-15%
D Alimentation	1 775	1 459	-18%
E Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	129	100	-22%
F Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	218	190	-13%
G Commerces non alimentaires	178	155	-13%
H Activités de services I	193	168	-13%
I Activités de services II et Travail temporaire	795	717	-10%
Z Autres catégories dont bureaux	330	333	1%
TOTAL	4 947	4 383	-11%

Répartition du nombre de maladies professionnelles par CTN - 2012



À noter que 36 % des MP sont reconnues dans le CTN D alors que l'effectif salarié ne représente dans ce secteur que 16 % du total.

Les affections périarticulaires (tableau TMS N° 57)

Évolution du nombre de maladies professionnelles N° 57

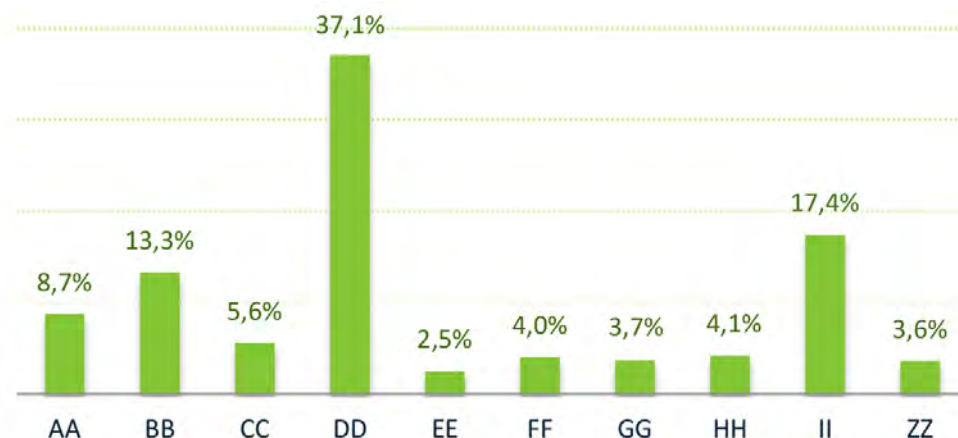
	2009	2010	2011	2012
Nombre de MP 57 ayant donné lieu à un 1er versement	3 847	3 719	4 269	3 663
Nombre de MP 57 avec IP	883	908	1 102	1 229
Nombre de journée perdues	797 946	803 623	890 518	793 072

En moyenne, le nombre de journées perdues pour une MP 57 est de l'ordre de 216 jours.

Évolution du nombre de maladies professionnelles N° 57 par CTN

	2009	2010	2011	2012
A Métallurgie	316	334	377	319
B Bâtiment et Travaux Publics	489	442	455	487
C Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	207	209	252	205
D Alimentation	1 536	1 506	1 678	1 358
E Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	120	98	115	90
F Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	145	141	186	148
G Commerces non alimentaires	127	114	154	134
H Activités de services I	158	150	174	152
I Activités de services II et Travail temporaire	637	604	735	638
Z Autres catégories dont bureaux	112	121	143	132
TOTAL	3 847	3 719	4 269	3 663

Répartition du nombre de maladies professionnelles N° 57 par CTN - 2012



Ce dernier graphique confirme l'importance des MP 57 pour le CTN D (alimentation).

Annexes



Les accidents du travail et maladies professionnelles par CTN

Répartition des coûts AT/MP par CTN

	Prestations pour incapacités temporaires	Indemnités en capital	Capitaux pour incapacités permanentes	Capitaux décès
A Métallurgie	11 793 476	350 842	11 906 587	1 863 852
B Bâtiment et Travaux Publics	29 904 885	625 516	19 235 399	2 310 647
C Transport, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication	19 112 383	308 527	7 337 733	3 140 409
D Alimentation	38 455 799	1 058 808	17 902 984	1 397 889
E Chimie, Plasturgie, Caoutchouc	2 871 595	74 182	3 553 658	465 963
F Bois, Ameublement, Papier, Carton, Textiles, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu	6 426 166	199 950	9 199 915	-
G Commerces non alimentaires	7 718 138	158 923	6 148 237	1 854 268
H Activités de services I	7 116 870	198 225	3 820 824	922 342
I Activités de services II et Travail temporaire	26 228 773	730 792	11 568 661	931 926
Z Autres catégories hors bureaux	535 401	15 576	1 530 591	922 342
Bureaux	311 868	11 290	128 304	-
TOTAL	150 475 354 €	3 732 631 €	92 332 893 €	13 809 638 €
AT/MP Comptes globaux	4 226 968	328 288	21 097 201	7 417 072
AT Trajet	11 560 612	234 493	6 442 378	2 785 997
TOTAUX	166 262 934 €	4 295 412 €	119 872 472 €	24 012 707 €
TOTAL GÉNÉRAL	314 443 525 €			

Le coût global général 2012 (314 443 525 €) diminue d'environ 2% par rapport au coût global général de 2011.

Les AT/MP par département

Répartition des Sections d'Établissements (SE), salariés et AT/MP par département

		Nombre de SE	Nombre de salariés	Nombre d'AT/MP avec arrêt	Nombre d'AT/MP avec IP < 10%	Nombre d'AT/MP avec IP > 10%	Nombre de décès AT/MP
22	Côtes d'Armor	20 050	128 500	6 967	354	233	5
29	Finistère	29 255	214 209	11 003	466	350	7
35	Ille & Vilaine	35 225	330 350	12 259	552	392	13
56	Morbihan	26 282	171 521	7 733	390	288	6
TOTAL		110 812	844 580	37 962	1 762	1 263	31

Répartition des coûts AT/MP par département

		Prestations pour incapacités temporaires	Indemnités en capital	Capitaux pour incapacités permanentes	Capitaux décès
22	Côtes d'Armor	25 462 444 €	766 213 €	16 919 755 €	2 009 589 €
29	Finistère	47 422 915 €	985 920 €	25 455 349 €	3 106 420 €
35	Ille & Vilaine	43 702 606 €	1 102 123 €	30 633 787 €	5 917 019 €
56	Morbihan	33 283 465 €	870 021 €	18 908 534 €	2 776 610 €
TOTAL		149 871 430 €	3 724 277 €	91 917 425 €	13 809 638 €

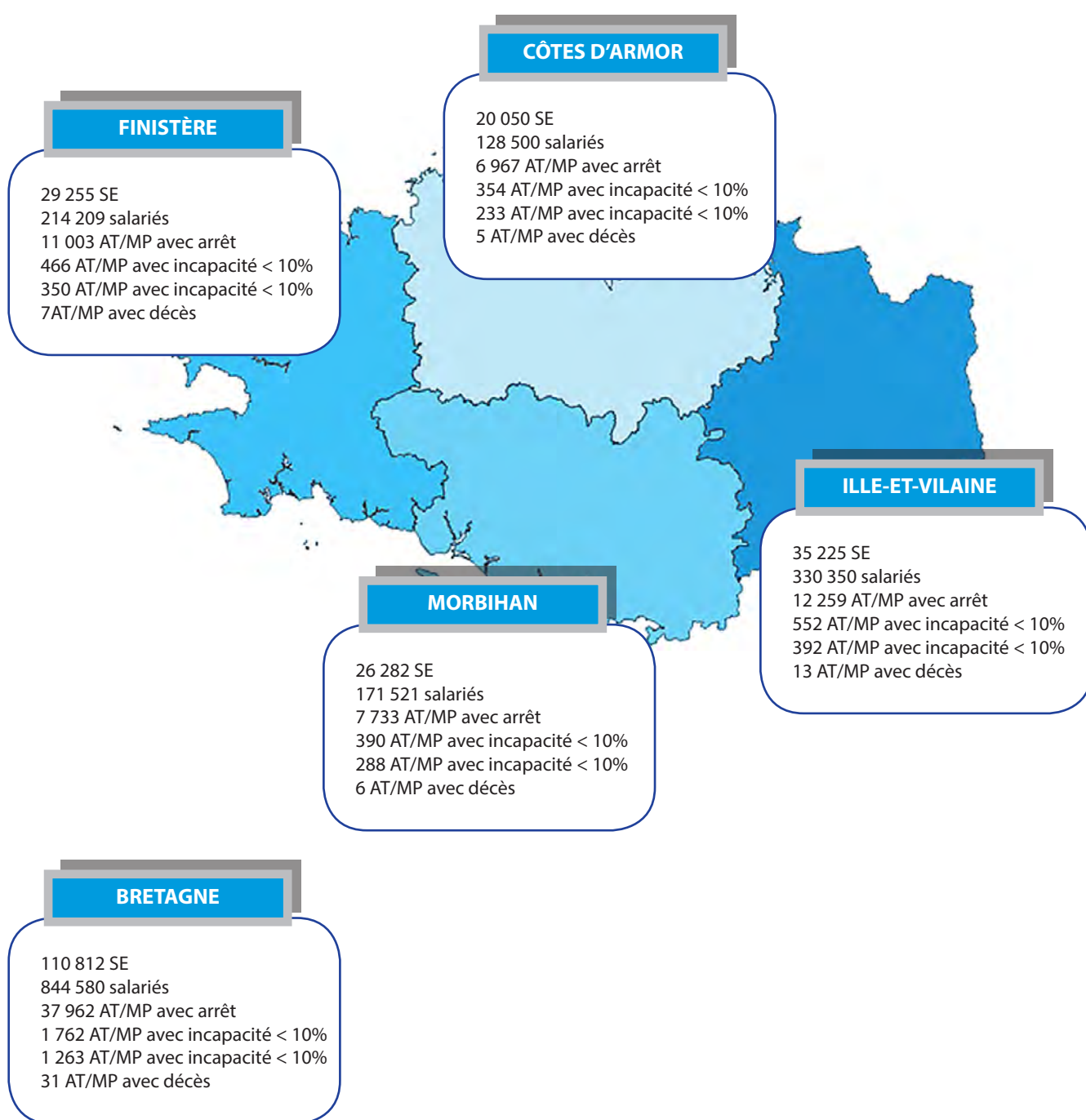
Ne sont pas compris : les comptes globaux et les frais non imputables. Les bureaux le sont.

Remarque :

1. Au 1er janvier 2013, l'Urssaf régionale Bretagne a été créée, les traitements concernant la ventilation par département (Urssaf) sont en phase de transition. Ce qui explique les légères différences sur les coûts totaux entre la répartition par CTN et par département.
2. Les statistiques disponibles ne permettent pas de détailler les accidents de trajet par département.
3. Les données détaillées par département ne concernent que les comptes employeurs et n'intègrent pas les coûts correspondant aux comptes globaux ni les frais non imputables (coûts qui ne peuvent pas être répartis par département).



Répartition départementale des Sections d'établissements (SE), salariés, AT/MP



Les activités sensibles pour les accidents du travail par CTN

Dans cette rubrique, sont détaillées les activités présentant un indice de fréquence supérieur à la moyenne du Comité technique National dont elles relèvent.

La lettre du CTN est indiquée au titre de chaque tableau. Par ailleurs, pour que statistiquement ces données puissent être utilisables, seules ont été retenues les activités dont l'effectif est au moins égal à 300 salariés.

Les tableaux dévoilent au sein d'un même comité technique, la disparité des situations à risques rencontrées. Ils permettent aux acteurs de la prévention de définir des cibles privilégiées d'actions.

Ils constituent aussi pour les branches professionnelles, des indicateurs pertinents sur leurs résultats.

CTN A - Métallurgie : IF = 40,81

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
281AC	Ateliers de constructions métalliques, y compris fabrication de charpentes	40	640	80	6	0	125,0
281CA	Fabrications de menuiseries métalliques	113	949	87	5	0	91,7
283CB	Fabrication de chaudronnerie en acier inoxydable et en métaux non-ferreux	60	678	50	7	0	73,7
283CC	Fabrication de chaudronnerie courante	95	760	88	2	0	115,8
284BF	Découpage, emboutissage	31	894	67	2	0	74,9
285AA	Traitement et revêtement des métaux	59	657	55	3	0	83,7
285DA	Mécanique industrielle	93	708	53	4	1	74,9
285DF	Usinage de précision ou réparation d'articles métalliques divers	85	1169	62	0	0	53,0
287EC	Entreprises de fournitures et armatures métalliques préparées pour le béton armé (préparation des armatures en ateliers, à l'exclusion de la mise en place des éléments sur les chantiers)	17	374	61	1	0	163,1
291FA	Fabrication d'articles de robinetterie	7	524	26	4	0	49,6
292DB	Fabrication d'équipements de levage et de manutention de série	22	325	16	1	0	49,2
292FD	Fabrication et installation associées de matériels frigorifiques industriels	62	622	45	5	0	72,3
293CA	Réparation de matériel agricole	153	968	65	1	0	67,1
293DA	Fabrication de matériel agricole	56	1603	174	4	0	108,5
295EB	Fabrication de machines pour les industries chimiques ou alimentaires	77	1310	81	4	0	61,8
311AB	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques de petite, moyenne et grande puissance, ou de matériel de petite traction électrique	16	726	36	0	0	49,6
342AA	Construction de carrosseries, bennes, remorques autres que de tourisme	51	856	87	2	0	101,6
342BA	Fabrication de caravanes et véhicules de loisirs	11	305	32	2	0	104,9
351BF	Construction, réparation ou peinture de navires en acier (y compris équipements spécifiques de bord)	51	3414	154	5	0	45,1
371ZA	Récupération de matières métalliques recyclables	52	351	20	2	0	57,0
501ZA	Commerce de véhicules automobiles avec atelier de réparation (sauf mécaniciens et réparateurs automobiles)	356	1424	80	3	0	56,2
501ZB	Importation d'automobiles neuves concessionnaires, agents de marque(s), réparateurs agréés des sociétés françaises et étrangères de construction de véhicules automobiles	822	7972	335	4	0	42,0
502ZF	Réparation de véhicules automobiles (mécaniciens réparateurs automobiles n'appartenant pas à un réseau de marque de constructeurs ou d'importateurs d'automobiles) et garages avec atelier de réparation	1068	3648	197	7	0	54,0
527CB	Réparation ou entretien de matériel ménager (y compris électrique et électronique)	163	1129	50	1	0	44,3



CTN B - Bâtiment et travaux publics : IF = 89,41

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
451DA	Forages et sondages, fondations spéciales	37	335	47	0	0	140,3
452AA	Construction de maisons individuelles	306	1951	248	17	0	127,1
452BC	Entreprises générales et construction de bâtiments (hors maisons individuelles)	1888	10 306	1232	86	0	119,5
452CB	Construction et entretien d'ouvrages d'art hors structures métalliques	41	876	79	3	0	90,2
452JA	Couverture en tous matériaux (sans plomberie)	1097	3717	533	32	1	143,4
452JC	Couverture - plomberie, sanitaires - Installation d'eau et de gaz - Installation d'équipements thermiques et de climatisation	59	381	52	3	0	136,5
452KA	Travaux d'étanchéité	68	511	71	4	0	138,9
452LA	Travaux de charpente en bois	120	530	80	3	0	150,9
452VC	Entreprise de taille de pierre, mise en oeuvre de pierre de taille, pose et façonnage de marbrerie de bâtiment, revêtement extérieur, enduit pierre, ravalement	87	355	45	4	0	126,8
452VD	Travaux de maçonnerie et de gros-oeuvre (hors maisons individuelles)	335	947	101	5	0	106,7
453EA	Plomberie, installations sanitaires seules ou associées avec le chauffage ou l'électricité	1346	5808	567	16	1	97,6
454AC	Travaux de plâtrerie, plafonnage, cloisons, staff et stuc	776	3371	433	18	0	128,4
454CC	Fermetures : fabrication et pose de jalousies, volets, persiennes, etc.	191	838	109	2	0	130,1
454CD	Menuiserie de bâtiment (fabrication, pose) associée ou non à la charpente	1528	6350	840	47	0	132,3
454DC	Métallerie : serrurerie, ferronnerie, portes, balcons, escaliers, rampes, fenêtre, cloisons industrialisées y compris fermeture et miroiterie associées, charpente métallique courante et montage de maisons métalliques préfabriquées	239	1283	153	7	0	119,3
454FB	Pose de revêtement intérieur de toute nature scellé ou cloué. Pose de carrelage et dallage intérieur	597	2301	224	5	0	97,3

CTN C - Transports, Eau, Gaz, Électricité, Livre, Communication : IF = 48,67

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
602MD	Transport routier de marchandises	919	13 015	954	61	2	73,3
602ME	Transport routier de marchandises par véhicules isothermes, frigorifiques ou réfrigérants	77	3 527	292	23	0	82,8
602MF	Transports routiers associés (marchandise et voyageurs)	12	371	21	1	1	56,6
602NA	Déménagement et garde-meubles	70	570	85	7	0	149,1
602PC	Location de véhicules utilitaires et industriels	65	1 443	126	7	1	87,3
621ZB	Transports aériens réguliers et non réguliers : personnel navigant	12	625	70	0	0	112,0
631EB	Entrepôts, docks, magasins généraux (non frigorifiques) non reliés à une voie d'eau	97	2 470	263	6	0	106,5
632EA	Services aéroportuaires	10	380	29	2	0	76,3
634AA	Entreprises de groupage effectuant directement ou non l'enlèvement ou la livraison à domicile des marchandises, messagerie, fret express	140	2 906	269	13	0	92,6
641AA	Services postaux et financiers	318	4 760	268	9	1	56,3
641CA	Autres activités de courrier : activités autres que celles exercées par La Poste - Acheminement du courrier, lettre, colis généralement en express - Activités de coursiers urbains et taxis-marchandise	131	1 045	77	2	0	73,7
744AA	Créateurs et intermédiaires de publicité : régies publicitaires avec affichage	69	740	37	2	0	50,0
748GB	Acheminement et distribution de presse gratuite ou payante	43	585	30	1	0	51,3
900AA	Autres services d'assainissement (sauf ceux visés sous le numéro 74.7ZD)	85	660	57	3	0	86,4
900BC	Entreprises de traitement des ordures ménagères et des déchets industriels et commerciaux banals	34	620	68	1	0	109,7
926CH	Sportifs professionnels, y compris entraîneurs, joueurs, quel que soit le classement de l'établissement qui les emploie : rugby, escalade, moto, handball, basket, hockey, équitation, volley-ball, football, ski, cyclisme	559	1 238	341	2	0	275,4



CTN D - Services, commerces, industries de l'alimentation : IF = 52,69

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
151AD	Abattage du bétail, découpe et commerce de gros de viandes de boucherie	80	9 239	739	37	0	80,0
151CA	Production de viandes de volailles	39	4 797	297	14	1	61,9
151EB	Préparation industrielle de produits à base de viande (y compris boyauderie)	83	8 389	651	24	0	77,6
152ZA	Industrie du poisson	77	4 903	374	17	0	76,3
153EC	Transformation et conservation de légumes et de fruits	26	1 757	118	4	0	67,2
157AB	Malterie, Meunerie, Fabrication de pâtes alimentaires et semoule	106	1 912	110	4	0	57,5
158AB	Fabrication industrielle de produits de boulangerie, pâtisserie et pizza	134	5 244	344	11	0	65,6
158VA	Industries alimentaires nca	36	1 047	91	5	0	86,9
159SB	Fabrication de boissons sauf produits laitiers	43	639	38	1	0	59,5
512AB	Commerce de gros de fruits et légumes, de poissons et d'animaux vivants	370	3 143	198	17	0	63,0
513JC	Commerce de gros de boissons	102	817	47	0	0	57,5
513TB	commerce de gros de café, thé, épices, produits à base de viandes, volailles, produits laitiers, produits surgelés, confiserie et centrales achats alimentaires	237	4 368	297	9	0	68,0
521DA	Supermarchés (commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire dont la surface de vente est inférieure à 2500m²)	541	11 831	631	30	0	53,3
526HA	Vente par automate quel que soit le produit vendu : installation, approvisionnement, entretien, encaissement	32	312	21	1	0	67,3
553BC	Restauration type rapide y compris wagons-lits et wagons-restaurants	1 173	4 597	320	4	0	69,6
555AA	Restauration collective	530	2 796	170	6	0	60,8
631DA	Entreposage frigorifique	55	1 250	110	3	1	88,0

CTN E - Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie : IF = 36,49

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
252CH	Fabrication d'emballages en matières plastiques	20	1 177	45	3	0	38,2
252EK	Fabrication d'éléments pour le bâtiment en matières plastiques	51	2 394	197	6	0	82,3
252GK	Fabrication d'articles divers en matières plastiques	41	670	32	1	0	47,8
252HJ	Fabrication de pièces techniques en matières plastiques	54	1 802	86	1	0	47,7

CTN F - Bois, Ameublement, Papier-Carton, Textile, Vêtement, Cuir & Peaux, Pierres & Terres à feu : IF = 57,81

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
203ZB	Fabrication en série de menuiserie de bâtiment (sans pose)	70	1 602	123	8	0	76,8
204ZC	Fabrication d'emballages légers, de tonnelets, d'emballages en bois déroulé et fûts d'emballage	9	320	24	3	0	75,0
204ZF	Fabrication de caisses en fardeaux, caisses montées, de palettes	27	434	55	3	0	126,7
212LB	Fabrication d'articles divers en papier ou carton	17	405	25	1	0	61,7
266AA	Fabrication de produits en béton	56	1 218	110	12	0	90,3
267ZD	Fabrication et pose de produits de marbrerie	157	974	88	4	0	90,3
351EB	Fabrication et réparation de navires en bois et en polyester stratifié	251	1 081	96	5	0	88,8
361ED	Fabrication de meubles de cuisine, de meubles de jardin, artisanat du meuble (à l'exception des meubles métalliques et des meubles entièrement en matière plastique)	61	447	41	1	0	91,7
361GA	Fabrication avec outillage mécanique, y compris les artisans du meuble (à l'exception des meubles métalliques et des meubles entièrement en matière plastique) : de meubles meublants	170	788	47	2	0	59,6
515EC	Commerce de gros et demi-gros de placage et contre-plaqué, de panneaux de particules et lattés	14	325	27	2	0	83,1



CTN G - Commerces non alimentaires : IF = 25,26

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
503AC	Commerce de véhicules, d'équipements automobiles et de pneumatiques	441	3 003	152	6	0	50,6
504ZC	Commerce de détail et réparation de motocycles, cycles et véhicules divers	216	631	20	0	0	31,7
514NA	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	61	1 116	51	1	0	45,7
515CC	Commerce de métaux, de biens d'occasion et commerce non-alimentaire sur éventaires et marchés	241	603	19	1	0	31,5
515FA	Commerce de gros de matériaux de construction	600	5 314	220	17	0	41,4
516KB	Commerce de gros de quincaillerie, de produits pour l'aménagement de l'habitat, de fournitures et d'équipements industriels	576	4 729	158	11	0	33,4
516NA	Commerce de gros de matériel agricole	224	2 277	117	0	0	51,4
521HB	Grands magasins et magasins multi-commerces	26	684	29	0	0	42,4
524HB	Commerce de meubles et de literie et décorateur d'ameublement (commerçant)	649	2 962	129	5	0	43,6
524LA	Commerce de détail de matériel électrique, radioélectrique et électroménager y compris la location de disques et de cassettes	312	1 656	49	3	0	29,6
524NA	Commerce de détail de quincaillerie et de droguerie (surface de vente inférieure à 400m²)	273	730	40	2	0	54,8
524PB	Commerce de détail de bricolage (surface de vente supérieure ou égale à 400m²)	202	3 518	201	9	0	57,1
713CA	Location de matériel pour le bâtiment et les travaux publics (sans montage ni personnel de service)	108	749	59	4	0	78,8

CTN H - Activités de services I : IF = 12,29

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
741GB	Services divers rendus principalement aux entreprises non désignées par ailleurs	590	2 553	34	0	0	13,3
743BA	Bureaux d'essais, bancs d'essais	418	1 918	34	2	1	17,7
751AE	Administration hospitalière (y compris ses établissements publics)	58	17 306	422	8	0	24,4
751BA	Établissements de la fonction publique territoriale hors secteur médico-social	1 823	37 346	543	15	0	14,5
751BB	Établissements de la fonction publique territoriale secteur médico-social	585	9 095	401	10	0	44,1
801ZA	Personnel enseignant et administratif des établissements d'enseignement privés et des organismes de formation	1 983	15 169	222	14	0	14,6

CTN I - Activités de services II et travail temporaire : IF = 48,35

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
745BD	Toutes catégories de personnel de travail temporaire	431	42 357	2 795	115	3	66,0
747ZC	Service de nettoyage de locaux et d'objets divers	457	9 463	686	42	0	72,5
748DA	Entreprises de conditionnement non spécialisées	43	743	40	1	0	53,8
851AC	Services de soins privés médicaux exclusivement à domicile	45	856	46	0	0	53,7
853AB	Services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères...)	398	8 213	632	34	0	77,0
853AC	Accueil, hébergement pour personnes âgées (maisons de retraite...)	214	9 318	777	32	0	83,4
853HB	Travailleurs handicapés des établissements ou services d'aide par le travail	84	4 726	258	2	0	54,6
930NA	Services personnels divers (autres que 93.0NB)	358	1 692	131	4	0	77,4

CTN Z - Autres catégories dont bureaux : IF = 16,09

Risque	Intitulé	Nbre de SE	Effectif	Nbre d'AT	Nbre d'AT avec IP	Nbre d'AT mortels	Indice IF
853KI	Salariés en contrat d'avenir ou en contrat d'accompagnement dans l'emploi, dans les ateliers et chantiers d'insertion	82	778	58	2	0	74,6
151AD	Abattage du bétail, découpe et commerce de gros de viandes de boucherie	37	729	16	0	0	21,9

Carsat Bretagne

Direction des Risques Professionnels

236 rue de Châteaugiron
35030 Rennes CEDEX 9

Secrétariat : 02 99 26 73 60
Télécopie : 02 99 26 70 48

www.carsat-bretagne.fr

Secrétariats

Métallurgie - Transport 02 99 26 61 43
02 99 26 61 38

BTP - Carrières 02 99 26 61 39
02 99 26 61 37

Agroalimentaire - Commerces 02 99 26 61 42
02 99 26 61 44

Bois - Chimie - Services 02 99 26 61 40
02 99 26 61 41